

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 6 octobre 2022

Commission de suivi de site Fondeyre

La commission de suivi de site (CSS) « Fondeyre », qui constitue un cadre d'échange sur l'activité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) afin de promouvoir l'information du public, s'est réunie sous la présidence du secrétaire général de la préfecture, le 6 octobre 2022 à 9 heures, à la préfecture.

Figuraient notamment à l'ordre du jour de cette instance la présentation du bilan des opérations de démantèlement et de l'avancement des opérations de réhabilitation du site de la société STCM ainsi que la présentation du plan d'action sanitaire établi par les services de l'État.

Dans le cadre du démantèlement de la société STCM située dans le quartier Barrière de Paris à Toulouse, des analyses du plomb dans le sol ont montré, dans le périmètre du site, des teneurs en plomb supérieures au seuil déterminé par le Haut conseil pour la santé publique (HCSP) pour l'instauration d'une surveillance sanitaire spécifique.

En application des recommandations de ce dernier, le préfet de la Haute-Garonne a demandé la mise en place d'une surveillance sanitaire spécifique de l'exposition au plomb des populations concernées et d'un plan de gestion environnementale. L'Agence régionale de santé Occitanie (ARS) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sont chargées, chacune dans son domaine de compétences, de déployer, avec ses partenaires, des actions concrètes au bénéfice de la population de la zone concernée.

Quelle est l'origine de cette pollution des sols au plomb ?

La société STCM a exercé sur le site implanté dans la zone industrielle de Fondeyre à Toulouse une activité de recyclage de batteries. Elle a exploité une fonderie de plomb entre 1952 et 2011, puis les seules installations de réception et de broyage de batteries jusqu'en 2020. Le site a alors été définitivement fermé.

Les effets des émissions de plomb sur la qualité de l'air et sur les sols ont fait l'objet d'une surveillance rigoureuse. Celle-ci montre le respect de la norme de plomb et une diminution progressive de sa concentration dans l'atmosphère jusqu'à sa quasi-disparition à la suite de l'arrêt de la fonderie en 2011. Le suivi du plomb dans la chaîne alimentaire, à travers l'analyse des salades cultivées à proximité du site, n'a pas révélé de risque sanitaire.

Dans le cadre de l'arrêt de la fonderie et compte-tenu de l'avis du HCSP paru en juin 2014, définissant de nouveaux objectifs de gestion des expositions au plomb, des investigations sur la qualité des sols ont été prescrites en 2016 à la société STCM.

Les résultats ont été plusieurs fois complétés afin d'acquérir une représentation spatiale des concentrations de plomb dans les sols. Les données communiquées aux services de l'État début 2022 caractérisent une distance pouvant aller jusqu'à 700 m en fonction des vents dominants autour du site, où les concentrations peuvent dépasser les 300 mg de plomb par kg de sol.

Quelles sont les actions de dépollution en cours ?

En ce qui concerne le site STCM lui-même, un plan de conception des travaux de dépollution a été défini, comprenant une solution mixte de traitement des sols, à savoir une excavation des terres suivie d'un ou deux lavages puis un retour des remblais une fois épurés.

Il est procédé, également, à un suivi mensuel des retombées atmosphériques à l'aide de jauges OWEN situées en limite de site, durant les travaux de réhabilitation. Les poussières, dont les retombées sont faibles, sont aspirées à la source ou traitées par brumisation.

Pour ce qui concerne la présence de plomb dans les sols nus autour de l'usine, un plan de gestion doit être proposé par STCM. Ce plan tiendra compte du risque d'exposition, des usages des terrains impactés et des résultats du dispositif de surveillance sanitaire qui va être mis en place.

Qui est exposé au plomb ?

Les poussières de plomb ne sont pas détectées dans l'air et dans l'eau ; leur présence dans les sols est encore détectable, exposant ainsi les personnes manipulant ces sols autour du site.

Pourquoi mettre en place une surveillance sanitaire ?

Les risques induits par cette pollution reposent sur une exposition par l'ingestion récurrente de terre et par les poussières associées.

Le plomb peut avoir un impact sur la santé des personnes les plus fragiles. Le plomb est à l'origine du saturnisme chez les jeunes enfants (moins de 7 ans), pouvant occasionner des retards de développement et des atteintes du système nerveux.

Ainsi, en coordination avec la mairie de Toulouse, le conseil départemental et la direction académique des services de l'éducation nationale, l'ARS met en place un dispositif de surveillance sanitaire des populations concernées s'adressant particulièrement aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux femmes avec un projet de grossesse, populations les plus sensibles à la présence du plomb dans l'environnement. A ce jour, aucun cas de saturnisme déclaré n'a été rattaché à ce quartier par l'ARS.

Qui est concerné par la surveillance sanitaire ?

Par précaution, l'ARS a choisi d'étendre le périmètre de la surveillance sanitaire au-delà du seuil défini par le HCSP (300 mg de plomb par kg de sol) afin d'inclure toute la population résidant sur des sols où la concentration en plomb est supérieure à 100 mg de plomb par kg de sol (cf. carte en annexe).

Ainsi, plus de 12000 personnes résident dans le périmètre établi (cf. carte ci-après). Plusieurs établissements accueillant des enfants sont identifiés à l'intérieur de ce périmètre : 6 établissements scolaires (1526 élèves), 3 crèches et 1 institut médico-éducatif (75 enfants).

Surveillance sanitaire : quels bénéfices pour les habitants ?

L'objectif du dispositif est de détecter d'éventuelles contaminations de riverains au plomb afin de proposer, le cas échéant, une prise en charge médicale aux personnes concernées.

Quels que soient les résultats de cette surveillance, les conseils donnés pour limiter l'exposition au plomb s'appliquent à tous les habitants concernés.

Comment va se dérouler la surveillance sanitaire ?

Tous les acteurs de la santé sont mobilisés (professionnels de santé, laboratoires d'analyses médicales, professionnels de la petite enfance) afin de pouvoir répondre aux interrogations et d'orienter les personnes vers le dépistage.

Un « dépistage saturnisme » est réalisé à partir d'une prise de sang afin de doser le plomb par litre de sang (la plombémie). Il sera préférentiellement proposé aux personnes les plus sensibles (enfants de moins de 7 ans, femmes enceintes ou avec projet de grossesse).

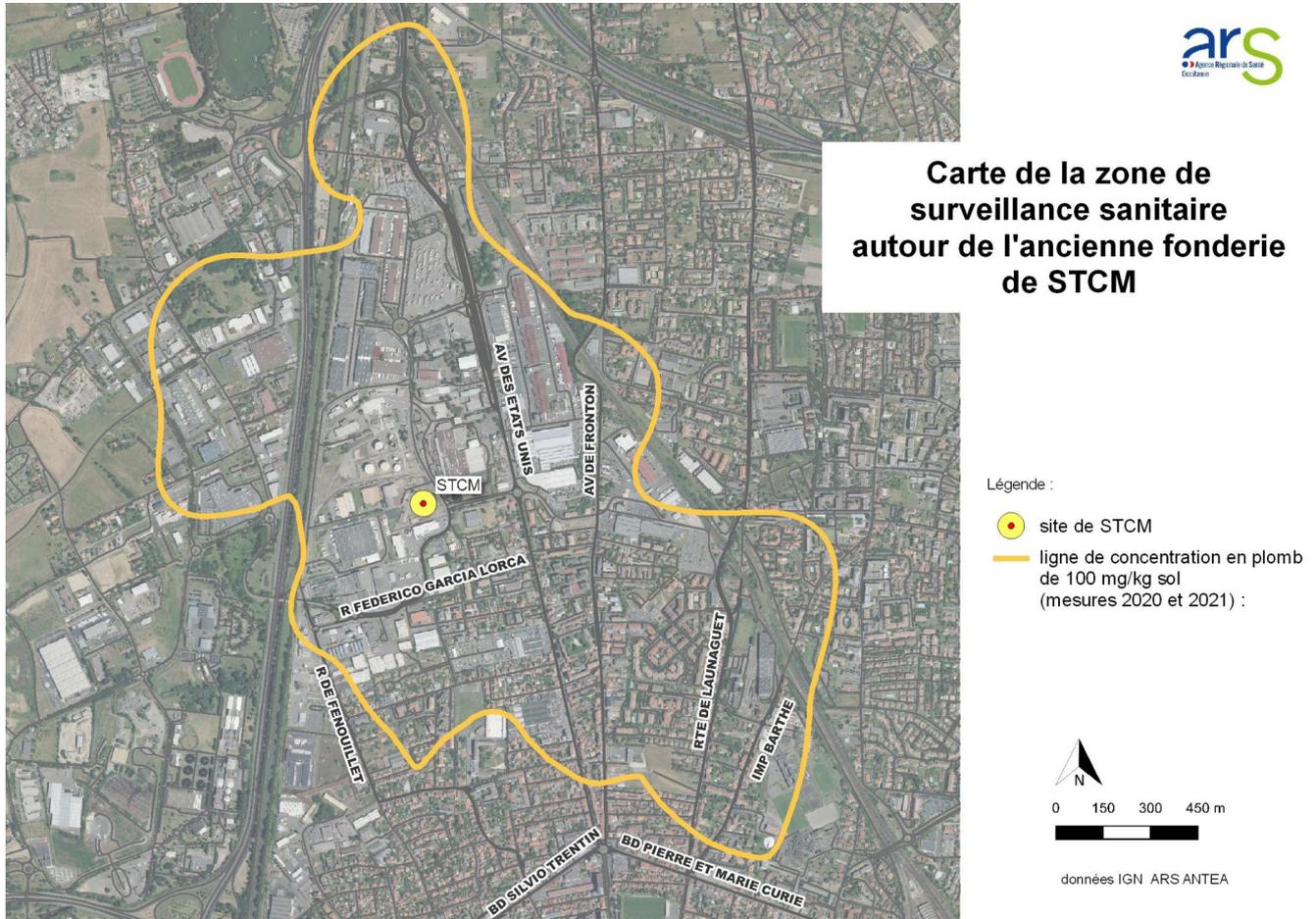
L'assurance maladie enverra un courrier d'invitation au dépistage à tous les foyers comprenant des personnes sensibles identifiées.

Il est demandé à chaque personne concernée de consulter son médecin pour obtenir une information adaptée à son contexte ainsi qu'une prescription pour une prise de sang à effectuer dans le laboratoire d'analyses médicales de son choix.

Tous les résultats, couverts par le secret médical, sont retournés au médecin consulté qui informe l'ARS en cas de plombémie élevée.

Quelles actions en cas de plombémie élevée ?

Chaque foyer avec un résultat de plombémie supérieur au seuil d'intervention fixé par le HCSP (50 µg de plomb par litre de sang) se verra proposer une visite à domicile afin de caractériser son exposition locale au plomb et d'adapter les mesures de prévention de l'exposition au contexte de son foyer.



Quel calendrier ?

Ce dispositif de surveillance est mis en place à compter du 7 octobre 2022.

Préfecture :
Marie LATREILLE DE FOZIERES : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16
Delphine AMILHAU : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75
Margot SCHERER : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

ARS Montpellier :
Vincent DROCHON : 04 67 07 20 57 | 06 31 55 11 77 |
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU : 04 67 07 20 14 | 06 82 80 79 65 |
sebastien.pageau@ars.sante.fr
ARS Toulouse :
Anne CIANFARANI : 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 / anne.cianfarani@ars.sante.fr